



Droit d'option supplément familial

Par **mimi**, le **30/05/2014** à **22:04**

Bonjour,

j'ai demandé à bénéficier du droit d'option (Circulaire n° 1958 du 9 août 1999) pour le supplément familial, car divorcée, je touche moins de supplément familial dans ma collectivité que mon ex conjoint touchait à EDF; j'ai essuyé un refus de EDF dont dépend mon ex conjoint car il m'a été dit que le statut EDF a changé depuis la parution de la circulaire précitée.....Merci de me donner votre avis. Salutations

Par **P.M.**, le **31/05/2014** à **10:10**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **isa25**, le **10/06/2014** à **20:22**

Bonjour, apparemment le statut des agents EDF a changé en l'an 2000, certains agents resteraient sur l'ancien statut et d'autres bénéficieraient du nouveau statut Il y a un flou juridique à ce sujet, c'est pourquoi je n'ai pas de réponse de la part d'EDF....

Par **P.M.**, le **10/06/2014** à **20:47**

Bonjour,

C'est bien pourquoi, je vous conseillerais encore de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **mimi**, le **15/06/2014** à **21:07**

Bonjour,

Pour les représentants du personnel EDF, la réponse a été négative PAR TELEPHONE
j'ai demandé un courrier....PAS DE COURRIER RECU. J'ai mis un mail....pas de réponse.
J'ai mis aussi des mails à différentes organisations syndicales et à la députée de ma
circonscription.....J'attends et si rien du côté EDF, lettre recommandée à EDF pour avoir une
réponse que je pourrai contester des éléments venaient à me conforter dans ma demande.
Cordialement